



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 599 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE 36 800 personnes visant à obtenir la résidence permanente au Québec en matière de réunification familiale étaient en attente du traitement de leur demande en mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration vise un seuil annuel de 10 600 personnes admises dans cette catégorie pour 2023 et de 10 400 pour 2024-2027;

CONSIDÉRANT QUE ces seuils causent des délais excessifs, qu'ils ont des impacts importants sur les liens familiaux et qu'ils ont des conséquences néfastes sur la vie quotidienne des personnes impliquées, incluant des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la famille est un élément naturel et fondamental de la société québécoise et que l'amour et les relations familiales ne connaissent pas de frontière;

CONSIDÉRANT QUE ces couples et familles seront éventuellement acceptés comme résidents permanents et qu'il est donc inutile et contre-productif de retarder indûment leur réunification;

CONSIDÉRANT QUE les délais excessifs retardent la francisation de ces futurs résidents permanents, ainsi que la scolarité de ces enfants et l'intégration de la famille au Québec;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence de ces seuils, les dossiers de regroupement familial du Québec subissent des délais de traitement deux fois plus longs que ceux du reste du Canada;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de :

- Fixer un seuil pour 2024-2027 permettant que soient traitées en 12 mois ou moins les demandes de regroupement familial;
- Modifier le seuil actuel pour permettre de rattraper les arriérés d'ici la fin 2023 lorsque leur délai d'attente dépasse les 12 mois.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Guillaume Cliche-Rivard
Député de Saint-Henri-Sainte-Anne**

23 octobre 2023

Date de signature de l'extrait